



1ER RENDEZ-VOUS :

Au plus vite dès que la grossesse est connue

Profession : _____

Entreprise : _____

Canton (entreprise) : _____

Aide à l'identification des dangers : cochez ce qui convient

- Substances chimiques (produits, médicaments, cosmétiques, matières premières, etc.)
- Fumée passive
- Agents pathogènes (virus, bactéries, champignons, parasites), malades, échantillons, garde d'enfants, animaux
- Rayonnements ionisants (radioactivité)
- Rayonnements non ionisants (gros appareils électriques, induction, IRM, RMN, etc.)
- Bruit (>85 dBA)
- Températures ou humidité extrêmes
- Mouvements ou positions pénibles/extrêmes/statiques
- Port de charges
- Travail debout
- Chocs, vibrations, coups, chute, agressivité
- Surpression ou manque d'oxygène
- Travail de nuit ou en rotation
- Travail à la pièce ou cadencé
- Travail seule isolée
- Journées de plus de 9h
- Heures supplémentaires exigées
- Autres : _____

Dangers identifiés/suspectés ? OUI NON

Si oui, analyse de risque reçue ? OUI NON

Si oui, mesures de protection en place ? OUI NON

Certificat d'inaptitude nécessaire ? OUI NON

Si, oui voir page 2

Si, oui voir modèle

CERTIFICAT D'INAPTITUDE SI :

Danger suspecté ET...
analyse de risque manquante ou
mesures de protection pas en place

!Pas couvert par assurance ! Employeur paie 80% du salaire
ou poste de remplacement

INFORMER LA PATIENTE :

- Risques au travail
- Annoncer tôt la grossesse
- Demander l'analyse de risques
- Alimentation, tabac, alcool

Documents pour patientes sur
MamanTravail.ch



ÉVALUATION DE L'ANALYSE DE RISQUES:

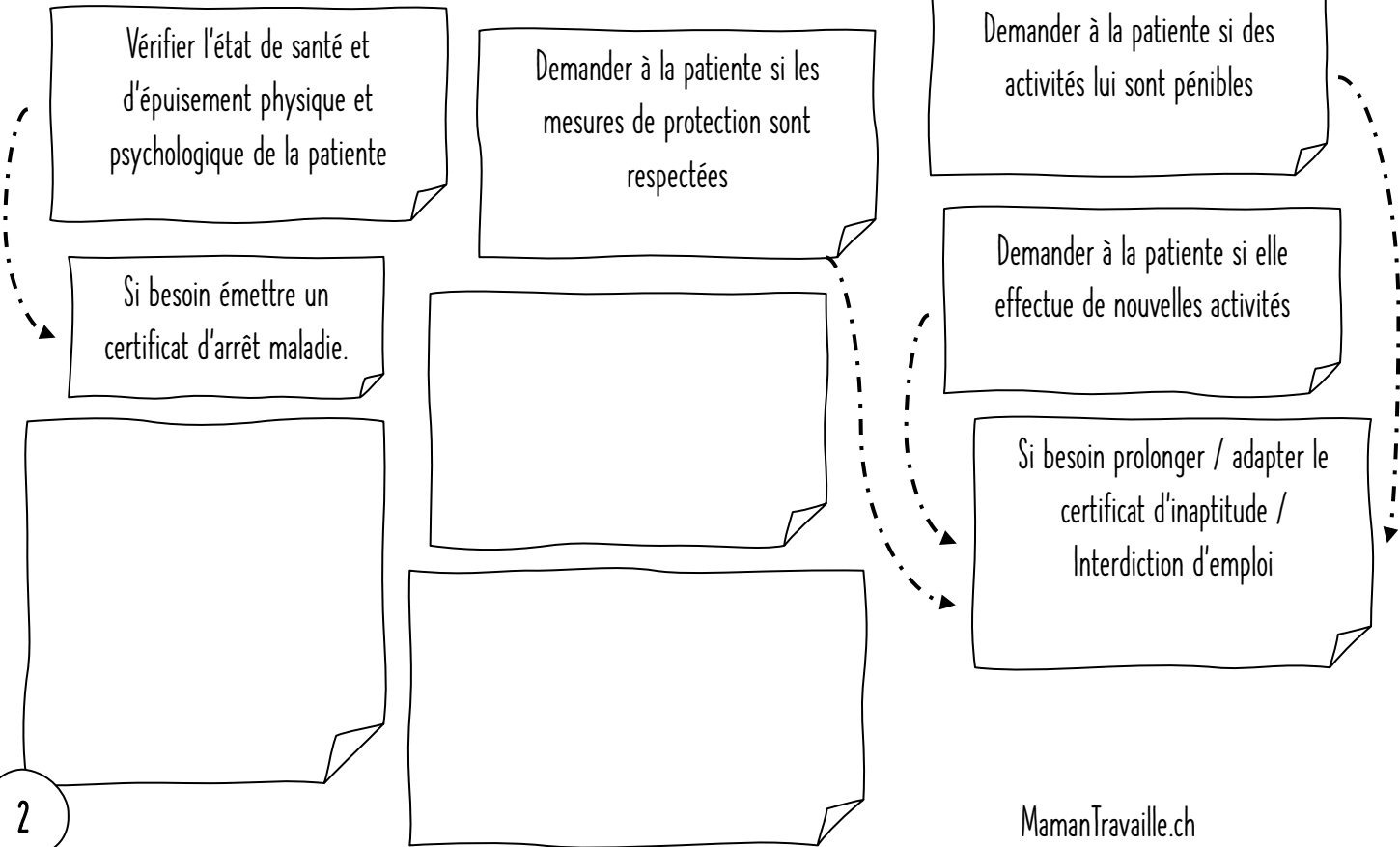
Vérifier si l'analyse de risque :

- Signé par : médecin/hygiéniste du travail ou ergonomiste
- Correspond au poste
- Couvre toutes les activités
- Évalue tous les dangers
- Est à jour (env. 5 ans max)
- Définit clairement les activités :
 - Sans risque
 - Nécessitant des mesures
 - Interdites durant la grossesse
 - Interdites 8 sem. postpartum
 - Interdites durant l'allaitement
- Définit des mesures de protection :
 - Claires / réalistes / concrètes

Agissez si besoin:

- Interdire les activités dangereuses ou pénibles
- Interdire l'accès aux zones dangereuses
- Exiger des mesures adaptées
- Évaluer les activités de remplacement proposées
- Contacter l'auteur
- Contacter l'entreprise
- Contacter l'inspection du travail
- Contacter le SECO
- Contacter MamanTravaille.ch
- Contacter UNISANTE

À FAIRE À CHAQUE RENDEZ-VOUS!





APRÈS L'ACCOUCHEMENT: informez et vérifiez

Dans tous les cas :

- Sem. 1 à 8 interdit de travailler
- Sem. 1 à 16 pas obligée de travailler
- Sem. 9 à 16, activités interdites :
 - Mouvements et postures pénibles
 - Chocs, vibrations
 - Travail de nuit 20h-6h
- Si pas remise physiquement, certificat d'incapacité nécessaire
 - Préciser activités
 - Préciser durée journalière

AGISSEZ ! Si besoin

- Interdire les activités dangereuses / incompatibles
- Interdire l'accès aux zones dangereuses
- Exiger des mesures adaptées
- Evaluer les activités de remplacement proposées
- Contacter l'auteur de l'analyse de risque
- Contacter l'entreprise
- Contacter l'inspection du travail
- Contacter le SECO
- Contacter Mamantravail.ch
- Contacter UNISANTE

Si allaitement:

- Mesures selon analyse de risques
- Activités à risque :
 - Pathogènes
 - Chimiques
 - Radioactivité non scellée
 - Tabagisme passif
 - Travail nuit ou équipe
- Activités dangereuses / rotation inverse / 3 nuits consécutives
- Mesures selon analyse de risque
- Refuser activité si inadaptée
- Peut refuser heures supp.
- Max. 9h de travail/jour
- Allaitement sur temps de travail
- Local adapté à disposition
- Consultation d'allaitement remb.

Utilisez le modèle de certificat d'incapacité